

Le Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, stabilise la redevance et soutient la prévention au budget 2012

A l'aube de cette nouvelle année, François Dagnaud, président, et les membres du comité syndical du Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, adressent à l'ensemble des partenaires leurs meilleurs vœux pour 2012.

Dans un contexte économique difficile pour les collectivités locales et les habitants, le Sycatom a construit un budget prévisionnel pour 2012 qui limite l'évolution de la redevance à 1,5%. Il poursuit activement sa politique de réduction des déchets en étroite collaboration avec ses collectivités adhérentes.

Le Sycatom limite la progression de la redevance à 1,5% et vote son budget 2012

De bonnes nouvelles pour le budget 2012 : le Sycatom réduit fortement l'évolution de la redevance. Pour les communes, cela se traduit par une stabilité des dépenses du fait de la baisse des tonnages à traiter.

Cette évolution maîtrisée est programmée jusqu'en 2014.

Les recettes de la vente des produits issus du traitement - les matériaux recyclables et l'énergie – augmentent de 12 M€. La partie liée aux recettes sur le verre est entièrement reversée aux communes concernées. Parallèlement, le soutien des éco-organismes - Eco-Emballages, EcoFolio, OCAD3E -augmente de 6,6 M€ par rapport à 2011 pour atteindre 30 M€.

Les dépenses de traitement diminuent, notamment grâce au nouveau marché d'exploitation du centre à Ivry-Paris XIII, malgré une hausse des coûts liés à la TGAP Grenelle. Celle-ci, de 10M€, est versée à l'Etat pour que l'ADEME soutienne les politiques de prévention ; elle augmente encore d'1 M€ sur 2012.

Le taux de disponibilité des unités d'incinération s'améliore et le recours à l'enfouissement est réduit.

La politique d'autofinancement du Sycatom limite de façon très significative son recours à l'emprunt et permet de poursuivre le désendettement de 71 M€ déjà réalisé depuis 3 ans.

Le **programme d'investissement** prévoit, outre le projet à Romainville, des travaux pour adapter le centre de tri à Sevran, site pilote pour l'extension des consignes de tri des plastiques.

Le Sycatom poursuit le déploiement du plan Métropole prévention déchets 2010-2014, doté d'une enveloppe de 1,5 M€, dont près du tiers provient des subventions attendues de la Région Ile-de-France et de l'ADEME.

Enfin, depuis le rapport d'orientations budgétaires présenté au Comité le 12 octobre dernier, le budget a intégré les nouvelles données : le relèvement du taux de TVA à 7% dès janvier prochain et l'augmentation du coût de traitement de certains mâchefers due au durcissement de la réglementation.

Le contexte économique global à venir demeure incertain. Ainsi certains paramètres pourraient évoluer au cours de l'exercice comme le volume de déchets reçus, les prix de vente des matières recyclables et l'inflation.

Le budget prévisionnel 2012 du Sycatom s'établit à 567 M€, dont 382,5 M€ de fonctionnement et 184,5 M€ d'investissement.

Le programme d'aide du Sycatom aux collectivités pour développer le tri selon l'exigeant CAP barème E : tenir le CAP dans une démarche de PACT déchets (programme d'amélioration des collectes et du traitement)

Le contrat d'action pour la performance, **CAP barème E**, est construit sur la performance effective du recyclage des emballages ménagers par le Sycatom et ses collectivités adhérentes.

Les soutiens sont désormais versés en fonction des tonnages d'emballages ménagers collectés sélectivement, triés et effectivement recyclés.

Avec l'obligation d'un seul contrat pour les 5 matériaux historiques (emballages en papier-carton, en acier, en aluminium, en verre, et bouteilles et flacons en plastique), le Syctom et ses adhérents ont opté pour une contractualisation unique portée par le Syctom pour l'ensemble du territoire.

Le nouveau contrat le CAP Barème E modifie profondément le système précédent. Pour arriver à préserver l'équilibre des finances publiques locales avec la couverture des coûts d'un service optimisé de collecte et de tri, il faut tenir les objectifs de performance pour profiter des leviers financiers.

Afin d'offrir de bonnes conditions à ses collectivités à compétence collecte qui mènent des actions ciblées et efficaces pour améliorer la performance du tri, le Syctom a construit avec ses adhérents un dispositif d'accompagnement et d'intéressement financier en faveur du développement de la collecte sélective et du recyclage. Il est doté de 30 M€ pour 2012.

Le Syctom maintient sa contribution « historique » de 125,89 € à la tonne de CS apportée. De plus :

- Il reverse chaque année sous forme d'aides les soutiens financiers d'Eco-Emballages perçus pour le recyclage des emballages en verre, ainsi que ceux perçus pour sensibiliser les citoyens (communication et ambassadeurs de tri). Les aides sont calculées selon les modalités du CAP Barème E, en fonction des tonnages recyclés.
- Il reverse aux communes l'aide basée sur le tonnage de verre collecté et le prix de reprise du verre.
- Il octroie des aides complémentaires incitatives pour parvenir à améliorer certains flux comme le recyclage du verre, pour favoriser le déploiement des postes d'ambassadeurs de tri, pour accompagner les projets des territoires à fort potentiel et promouvoir la qualité des collectes sélectives.

Trier de nouveaux plastiques ?

Une expérience-pilote au centre de tri à Sevrans dès le 1^{er} mars 2012

En 2010, le Syctom s'est porté candidat auprès d'Eco-Emballages pour tester l'extension des consignes de tri à de nouveaux types d'emballages en plastique, au-delà des bouteilles et flacons. Le centre de tri de Sevrans est retenu comme l'un des principaux sites pilote pour cette expérimentation. Il s'agit *in fine* de contribuer à atteindre l'objectif ambitieux du Grenelle de l'environnement du recyclage de 75% des déchets d'emballages.

Dix communes du bassin versant du centre de tri de Sevrans et un arrondissement parisien sont concernés. Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte et le 3^e arrondissement de Paris, regroupent 387 000 habitants et les différents types d'habitat du territoire du syndicat.

L'expérimentation durera 13 mois, du 1^{er} mars 2012 jusqu'au 31 mars 2013. Elle sera probablement prolongée par le Syctom jusqu'en décembre 2013, date à laquelle la question de la généralisation du dispositif en France sera tranchée. La campagne de communication est en préparation et les travaux d'adaptation du processus de tri nécessaires sont en cours dans le centre à Sevrans.

Les nouveaux emballages concernés sont les plastiques souples (films, sacs, suremballages, ...), des plastiques rigides (pots, barquettes,...), mais aussi les sachets, les paquets, les tubes (de crème, de dentifrice, ...).

L'expérimentation nationale pilotée par Eco-Emballages porte sur 4 millions d'habitants, soit une soixantaine de collectivités locales réparties sur le territoire national, qui déposeront dans le bac de tri tous leurs déchets d'emballages plastiques.

Le Syctom et le SIEVD (Rungis) démarrent un partenariat

Dans l'esprit du Grenelle et du PREDMA d'Ile-de-France, les deux syndicats intercommunaux renforcent leur partenariat et leur coopération dans **une démarche de dimension métropolitaine**. Ils travailleront sur les questions de prévention, de réduction et d'évolution des déchets ménagers et assimilés, mais aussi sur celles de mutualisation et de renouvellement des équipements.

Contact : Véronique Menseau, Directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr

